



ANEPPV

Association nationale d'entraide et de prévoyance du vol à voile

13 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 09 2017

SOMMAIRE

1. Approbation
2. Situation comptable
3. Bilan Opération Nicolas
4. Matériel Chambley
5. Point moteurs
6. Point Hélices
7. Site internet Portail clubs
8. Situation accidents – Déclaration accident
9. Organisation nettoyage hangar Nicolas
10. LS 6
11. ARAPA
12. Vote Electronique
13. Point Dossiers Clubs
14. Questions diverses

Présents

CHRISTIAN BON
JOSEPH BOCCARELLI
Georges CHEVALET
GERARD COUTELIER
BERNARD GUILLEMIN
Gilles HUG
Daniel PERCIAUX
JEAN-MICHEL ROY

Invité présent

Daniel GAIME

Absent excusé :

PIERRE ALBERTINI
GERARD CHIOCCI
PIERRE ARROYO
Christian LECUYER

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Ouverture du conseil d'administration 15h15

Le Président remercie l'ensemble des participants pour le rangement du hangar « Nicolas » de Vinon sur Verdon.

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil d'administration du 30 06 2017

SUIVI INTERNE

2. SITUATION COMPTABLE

Suivi comptable :

A la date de ce conseil d'administration :

- Nombre d'associations Inscrites : 160
- Nombre d'associations inscrites en Prévoyance : 95
- Pourcentage du suivi des règlements 2017 à ce jour :
 - associations complètement à jour 30,00%
 - associations partiellement à jour 70,00%
 - associations sans aucun règlement 0,00%

Une action devra être entreprise pour relancer les clubs retardataires. Les associations doivent avoir réglé leur cotisation au 30 septembre de l'année en cours. (Cf. RI 7.6.1.2)

Frais Prêts :

Pas de changement pour actualisation des taux en cours.

Les taux sont fixés lors de l'acceptation du contrat par l'association.

Compte FFVV2 :

(Cf. RI 7.5.6)

30 aéronefs ont participé à un championnat. 13 aéronefs ont été inscrits. Un rappel

d'inscription de ces aéronefs sera prononcé lors de la prochaine Assemblée Générale. Un courrier sera adressé à chaque association organisatrice d'un championnat sur la base du calendrier sportif fédéral.

3 BILAN OPERATION NICOLAS

L'ensemble des administrateurs présents ainsi que de nombreux renforts (Daniel GAIME, Patrick PRUDHOM, J.Denis VIRIOT, Mécanicien d'Issoire, Association Aéronautique Fayence Old-timer) ont donné toute leur énergie dans le grand nettoyage du hangar dit « Nicolas ». Les travaux étaient plus importants qu'estimés. Cinq bennes ont été bien remplies pour environ 130 m3 de matériaux rebutés. Joseph BOCCARELLI et Daniel GAIME avaient amené groupes électrogènes et disqueuses qui ont été très sollicités.

Il nous reste un quart de l'étage composé d'éléments d'avions à trier. Une opération pour finir ces travaux est envisagée courant 2018.

Des éléments ont été transmis à plusieurs établissements scolaires :

Lycée de Digne : fuselage de rallye pour simulateur,

Lycée de Vitrolles : divers équipements et accessoires avion,

Lycée F.Mistral et Institut d'Alzon : 3 cellules de rallye dont 2 ont été enlevées et une reste à transporter sur l'aéroport de Nîmes-Garons.

L'AAFO a enlevé le KA6 RI et prévoit de le remettre en service après restauration. Le transfert de propriété reste à réaliser.

A notre départ il reste stocké dans ce hangar « Nicolas » de nombreuses pièces et outillages appartenant à l'ARAPA. L'ARAPA s'engage à libérer cet espace avant la fin de l'année 2017. Nous déplorons le vol de la remorque de Joseph et du groupe électrogène de son club durant la nuit de mercredi à jeudi sur le parking CNVV. Joseph va se rapprocher de ses assurances et nous avons décidé de participer à la compensation du préjudice.

4 MATERIEL CHAMBLEY

Joseph BOCCARELLI établira l'inventaire des éléments récupérables dans notre hangar de Chambley. Tout élément non intact sera mis au rebut localement. Les modalités de rapatriement éventuel de pièces seront étudiées une fois la liste établie.

Nous n'accepterons plus désormais les éléments non directement réutilisables. Leur réparation en atelier agréé n'est plus économiquement rentable.

Les deux structures (Chambley et Vinon) génèrent des frais fixes, locations, assurances, électricité, etc., qui doivent se justifier.

La liste des éléments de planeur d'occasion disponibles sera mise à jour sur le site de l'ANEPVV.

5 POINT MOTEURS

Compte tenu des demandes connues, l'approvisionnement de kits supplémentaires est à prévoir. Le taux du dollar redévient raisonnable.

Prévision : Octobre – Aubenasson / Janvier – Chérence / 1^o trimestre 2018 – Amiens.

6 POINT HELICES

Hélice DR 400 CNVV à Sisteron pour 2000€ plein potentiel.

Hélice pas variable sans papier, Gérard COUTELIER étudie les solutions de régularisation.
(Pour info nous avons en service : 65 MS 893 / 34 DR 400 / 43 ULM)

7 SITE INTERNET - PORTAIL CLUBS

Une version du portail des associations incluant les inscriptions et réinscriptions devrait être disponible courant octobre. Cette procédure sera proposée aux associations avec la campagne de réinscription début décembre.

8 SITUATION ACCIDENTS – DECLARATION ACCIDENTS

SITUATION ACCIDENTS

Nous déplorons 30 déclarations d'incidents et accidents.

19 sinistres font l'objet d'une déclaration ANEPVV.

Moins d'accidents mais plus de dégâts matériels et humains.

Jacques Bulois a souhaité donner sa base de données accidents à Gilles HUG pour poursuivre l'historique et l'analyse. Le CA donne son accord sur le principe d'un financement d'une base de données concernant l'opération sous réserve d'un coût raisonnable.

DECLARATION ACCIDENTS

Gilles HUG et Daniel GAIME devront travailler à la définition des données nécessaires à l'ANEPVV pour un compte rendu d'accident simplifié et organiser des échanges avec les interlocuteurs fédéraux pour proposer un document minimalistique commun à destination des associations.

9 LS 6 - 18M : OFFRE, EQUIPEMENT

Les pièces manquantes seront commandées rapidement par l'ARAPA.

Le devis s'élève actuellement à 29861€ dont 14720€ en main d'œuvre.

Une fiche descriptive sera proposée au prochain CA pour une offre à promulguer lors de la prochaine AG. Nous devons disposer d'un planning rigoureux et une remise en service administrative ne souffrant d'aucun manquement.

10. RADIO 8,33

Suite à l'incertitude de la dotation européenne pour cette action, le Conseil décide de porter le montant maximal utilisable sur le Compte Accident à 1000€. (Au préalable c'était 800€).

11. ARAPA CR DU 01 09 2017

Christian BON relate le Conseil d'Administration de l'ARAPA qui présente un équilibre précaire. Le plan de charge est à moyen terme et la proposition de regelcoatage des planeurs de l'Armée de l'Air ne reflète pas d'enthousiasme.

Actuellement l'association se compose d'une dirigeante responsable non salariée, de salariés : une responsable activité et administration, trois mécaniciens et deux stagiaires mécanique.

Il manquerait une réelle direction avec pour objectif de rechercher des travaux.

L'association a subi un contrôle du travail qui demande la mise aux normes de l'électricité, des systèmes d'aspiration et du local de stockage.

12. VOTE ELECTRONIQUE

La FFVV étudie l'acquisition d'un système de vote électronique personnel. Elle demande l'implication de l'ANEPVV du G-NAV et du CNVV. Sous réserve d'être impliqué dans les spécifications et validation de la solution, l'ANEPVV serait prête à participer à cette évolution. Quelques questions se posent quant à la programmation, l'obsolescence, la maintenance dont nous attendons les caractéristiques. Si cette solution était retenue, nous prévoirions une solution de secours papier car notre AG est antérieure à celle de la fédération et nous serions les premiers expérimentateurs avec risques associés.

ASSOCIATIONS

13 POINT SUR LES DOSSIERS PRECEDEMENT TRAITES

ARDECHE PLANEUR

La fédération ne souhaite plus réparer l'ASK 13.

NIMBUS

Le planeur Twin accidenté a été mis en déchetterie. Le dossier de prêt n'a pas été reçu. Le traitement du dossier se fera par messagerie.

SEYNES

Notre courrier en « accusé de réception » du 21 avril 2017 n'a pas reçu de réponse. Une ultime relance en AR sera postée prochainement avec date limite de réponse au 30 octobre 2017.

TOULOUSE DYMONA

L'aéronef est inscrit pour 45K€, le devis de remise en état s'élève à 43K€. Le Conseil accepte une réforme pour la valeur d'inscription accompagnée d'une convention de mise à disposition de l'épave pour réparation. En cas de non réparation et non restitution de la machine sous deux ans la pénalité est fixée à 5000€.

14. QUESTIONS DIVERSES

Personnel :

Angélique LEROY : reprend une activité à temps complet : 35 h répartis sur 4 jours ½,
Libre le mercredi après-midi,
Travaille ANEPVV Lundi, Mardi, Vendredi,
Télétravail Mercredi matin et Jeudi.

Floriane JEAN JOSEPH : poursuit son activité à plein temps : 35 h répartis sur 4 jours ½
Libre Vendredi après-midi,
Travaille Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi matin.

Une permanence au siège est ainsi assurée.

Tarifs 2018 :

Ils devront être arrêtés lors de notre prochain Conseil d'Administration du 24 novembre 2017.

Divers :

Une liste des dates et causes de sortie des clubs qui n'inscrivent plus de matériels à l'ANEPVV sera à élaborer.

Nous avons convenu de déléguer à l'ARAPA la vente de l'aile du DR 400 de Barcelonnette en échange du partage à 50% du montant de la vente.

Christian BON profitera de son retour en Occitanie pour passer par Montpellier Pic Saint Loup et faire le point sur le LS 6 accidenté.

3

DATES A RETENIR

Prochaine réunion du CONSEIL d'administration

Vendredi 24 novembre 2017 – Paris

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée vers 19h15.

Rédacteur Daniel Perciaux